

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

pour AJ 1 2 mois

Si ce formulaire est déposé sans
informations chiffrées, cocher la
case Néant ci-contre :
Ne porter qu'une somme par ligne
(ne pas porter les centimes)

1		NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION		NATUROPATHE										
		Nature de l'activité (1)		17 Adhérents										
				Code activité pour les praticiens médicaux										
N° SIRET						si exercice en société (2)		AV		Nombre d'associés		AS		
Résultat déterminé (2) :		d'après les règles «recettes-dépenses»		AK		d'après les règles «créances-dettes»		AL						
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV		Taxe incluse		CW		Non assujetti à la TVA		AT		
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM		Année d'adhésion		AN				Nombre de salariés		AP		
										Salaires nets perçus		AR		
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col. 4 du tableau I de la déclaration n° 2035)				DA										
2														
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais ①										AA	29 338	100,48 %
	2	A déduire Débours payés pour le compte des clients ②										AB		
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés L) ③										AC	139	0,48 %
	4	Montant net des recettes										AD	29 199	100,00 %
	5	Produits financiers ④										AE	1	
	6	Gains divers ⑤										AF	512	1,75 %
	7	TOTAL (lignes 4 à 6)										AG	29 712	101,76 %
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats ⑥										BA	661	2,26 %
	9	Frais de personnel { Salaires nets et avantages en nature ⑦										BB		
	10	{ Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC		
	11	{ Taxe sur la valeur ajoutée										BD		
	12	{ Impôts et taxes ⑧ Contribution économique territoriale										JY	271	0,93 %
	13	{ Autres impôts										BS	193	0,66 %
	14	{ Contribution sociale généralisée déductible										BV	895	3,07 %
	15	Loyer et charges locatives										BF	4 311	14,76 %
	16	Location de matériel et de mobilier - dont redevances de collaboration ⑨										BW		
	17	Entretien et réparations										BG	119	0,41 %
	18	Personnel intérimaire										BH	3 010	10,31 %
	19	Petit outillage ⑩												
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité												
	21	Honoraires ne constituant pas des rétrocessions ⑪												
	22	Primes d'assurances												
	23	Frais de véhicules ⑫												
	24	(cochez la case si évaluation forfaitaire)												
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)										BJ	3 080	10,55 %
	25	Charges sociales personnelles ⑬ : dont obligatoires BT 2 733 dont facultatives BU 721										BK	3 453	11,83 %
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès												
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone													
28	Frais d'actes et de contentieux										BM	2 944	10,08 %	
29	Cotisations syndicales et professionnelles BY 168													
30	Autres frais divers de gestion													
31	Frais financiers ⑭										BN	95	0,33 %	
32	Pertes diverses ⑮										BP			
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	19 033	65,18 %	

2035 moyenne, en Euros, des déclarations n° 2035 des revenus 2018 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION

NATUROPATHE

N° SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

17 Adhérents

4	DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	34	Excédent (ligne 7 - ligne 33)						CA	10 679	36,57 %	
		35	Plus-values à court terme ¹⁶						CB			
		36	Divers à réintégrer ¹⁷						CC	430	1,47 %	
		37	Bénéfice Sté civile de moyens ¹⁸						CD			
		38	TOTAL (lignes 34 à 37).....						CE	11 109	38,05 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 - ligne 7)						CF			
		40	Frais d'établissement ¹⁹						CG	19	0,07 %	
		41	Dotation aux amortissements ²⁰						CH	842	2,88 %	
		42	Moins-values à court terme						CK			
		43	Divers à déduire ²¹		dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine - territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » Hors CICE	AX		CL	1
		dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »			AW		dont abondement sur l'épargne salariale	CT				
		dont exonération « jeunes entreprises innovantes »			CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
		dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »			CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
44	Déficits Sté civile de moyens ¹⁸						CM					
45	TOTAL (lignes 39 à 44)						CN	861	2,95 %			
46	Bénéfice (ligne 38 - ligne 45)						CP	10 247	35,09 %			
47	Déficit (ligne 45 - ligne 38)						CR					
5		Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	1 200			
				Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	257			
				- dont montant de la TVA afférente aux honoraires rattachés :				CZ				
6		Contribution économique territoriale ²³		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) ^B et ¹² (1) Type : T (véhicule de tourisme) ; M (moto) ; V (vélomoteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.											
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)				
Modèle(s)	Types (1)			(2)	Type de carburant (3)							
	T		X			5 584						
- Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques →												
Total ^A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; Total ^B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A	B				